

17 AVRIL

JOURNÉE INTERNATIONALE

SOUTENONS LES PRISONNIER.ES

POLITIQUES PALESTINIEN.NES

Dans presque toutes les familles palestiniennes,
une ou plusieurs personnes ont été emprisonnées par Israël au moins une fois.

Les arrestations visent particulièrement les responsables associatifs et les militant·es, étudiant·es, journalistes, député·es mais aussi les enfants. Cette stratégie de harcèlement, de maintien dans l'insécurité permanente est une pratique organisée, pièce maîtresse de l'occupation de la Palestine.

Depuis 2000, au moins 17 000 enfants palestiniens ont été arrêtés, interrogés et inculpés par la justice militaire israélienne, soit 500 à 700 par an.

En 2021, le nombre d'arrestations a augmenté de 70% et le nombre d'ordres de détention administrative a augmenté de 65%.

Depuis le 1er janvier, plus de 450 détenus refusent de se présenter aux audiences de leur tribunal militaire pour protester contre leur détention administrative.

ARRESTATIONS EN 2021

8000 arrestations dont :

1266 mineurs

178 femmes

1600 ordres de détention administrative

PRISONNIERS POLITIQUES AU 10 AVRIL 2022

4450 prisonniers dont :

530 en détention administrative

160 enfants

32 femmes

8 membres du Conseil Législatif Palestinien

**Source Addameer (Association de Soutien aux Prisonniers et de défense des Droits de l'Homme)*

CONDITIONS DE DÉTENTION

INDIGNES ET INHUMAINES

LORS DES INTERROGATOIRES ET EN DÉTENTION

TORTURE

MALTRAITANCE

DÉTENTION
ARBITRAIRE

HUMILIATION

ABSENCE DE SOINS

MÉDICAUX APPROPRIÉS

INTIMIDATION

ARRESTATIONS VIOLENTES

TRÈS SOUVENT LORS DE RAIDS NOCTURNES



POUR TOUS LES PALESTINIENS

UNE JUSTICE D'EXCEPTION...

EXERCÉE PAR UN RÉGIME D'APARTHEID



Les procédures d'incarcération, de détention, de police et de justice pénale sont militaires. Les tribunaux sont composés de militaires israéliens. Ces procédures sont réservées aux Palestiniens. Les colons, quant à eux, sont soumis au droit pénal israélien.

PAS DE PROCÈS ÉQUITABLE

Détention arbitraire sans ordre de détention, ni juge, ni avocat.
Détention administrative sur ordre de détention militaire sans inculpation ni procès pour une période de 6 mois renouvelable à l'infini.

Les enfants peuvent être incarcérés dès 12 ans alors que la Convention Internationale relative aux Droits de l'enfant impose un minimum de 14 ans.

La plupart des prisonniers, privés d'avocats, plaident coupables pour subir une peine moins lourde. Ainsi, plus de 95% des accusés sont condamnés*.

PUNITIONS COLLECTIVES

Rétention des corps des prisonniers décédés en prison.
Démolition de maisons de familles de prisonniers.
Détention en Israël rendant les visites des familles plus difficiles.



Ces procédures, les conditions d'arrestation, d'interrogatoire, de détention, les punitions collectives violent le droit international : Déclaration universelle des droits de l'Homme, IVème convention de Genève, Convention internationale relative aux droits de l'enfant (CIDE).

Libération de tous les prisonniers politiques palestiniens !

Suivez et rejoignez les campagnes de l'AFPS
www.france-palestine.org/+Prisonniers-politiques-palestiniens-+



Salah Hamouri, avocat franco-palestinien, défenseur des droits humains, est une nouvelle fois placé en détention administrative. Il se trouve également sous la menace de se voir retirer sa carte de résident de Jérusalem pour « non allégeance » à l'État d'Israël et donc d'être expulsé !

Les adolescents ne sont pas épargnés : Amal Nakhle, 16 ans lors de son arrestation, placé en détention administrative depuis plus d'un an alors qu'il est atteint d'une maladie du système immunitaire.



Association France Palestine Solidarité
21 ter rue Voltaire 75011 Paris
www.francepalestine.org
FB TW Insta @AFPSOfficiel
01 43 72 15 79